



**Discours**

**de la**

**République Libanaise**

**à la**

**Sixième Commission**

**Point 77 : Programme d'assistance des Nations Unies  
aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion  
et d'une compréhension plus large du droit international**

**New York, le 20 Octobre 2014**

*Vérifier à l'audition*

*Permanent Mission of Lebanon to the United Nations  
866 United Nations Plaza, Suite 531, New York, NY. 10017*

Monsieur le Président,

Le Liban s'associe à la déclaration prononcée par la Bolivie au nom du Groupe des 77 et de la Chine. Nous remercions par ailleurs le Secrétaire général pour la qualité de son rapport, qui nous fournit des éléments détaillés sur l'exécution du Programme en 2014 et les prévisions concernant sa mise en œuvre pour 2015.

Ma délégation, membre du comité consultatif du programme d'assistance des Nations Unies aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international, souhaiterait brièvement mettre en exergue certains points qui nous semblent être impératifs.

Monsieur le Président,

Le demi-siècle de longévité que s'apprête à célébrer le programme d'assistance des Nations Unies en 2015 souligne à lui seul son caractère primordial et nécessaire.

La diffusion et l'enseignement du droit international constituent le pendant de la promotion et du respect de la Charte des Nations Unies, de la promotion de l'État de droit à l'échelon national et international, et représentent également un outil indéniable dans le renforcement des trois piliers de l'ONU, à savoir la paix et la sécurité, les droits de l'homme, et le développement.

Nous déplorons ainsi les problèmes de financements auxquels ce programme fait face, et qui risquent de mettre en péril son avenir.

En effet, et à la lumière de l'exposé très instructif de Madame Virginia Morris, il semble que la tenue des cours régionaux pour la zone Asie-Pacifique et Amérique du Sud-Caraïbes, ainsi que le maintien de la Médiathèque soient compromis en raison du manque de ressources. Cela n'est pas acceptable, en particulier à l'aune de l'augmentation de la demande de participation aux cours régionaux, et l'accroissement de la fréquentation de la Médiathèque des Nations Unies.

Comme la plupart de mes collègues l'ont martelé, il convient de s'appuyer sur un système plus fiable pour financer le programme, à travers par exemple le budget ordinaire des Nations Unies, et ce, compte-tenu de l'insuffisance du système reposant uniquement sur les contributions volontaires. En parallèle, il serait opportun de réfléchir à d'autres alternatives afin d'assurer la pérennité des activités du programme, toutes aussi importantes les unes que les autres.

Monsieur le Président,

En guise de conclusion, nous voudrions remercier Madame Virginia Morris et les membres de la division de Codification pour leur dévouement exemplaire.

De même, nous tenions à rendre hommage au président du Comité Consultatif, Son Excellence M. Kenda pour son leadership, ainsi qu'à mes collègues du Comité pour leurs efforts inlassables pour permettre la continuité du programme.